

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'ÉLIMA, CAFÉIERS, GRAND-BASSAM (CÔTE-D'IVOIRE)

création de la [Nouvelle Cie française de Kong](#)
et de [Paris-Maroc](#)

Société anon., fondée le 12 janvier 1926.

ANTÉCÉDENTS

UN VOYAGE DE DÉLIMITATION EN GUINÉE ¹

par Marcel Monnier
(*Le Temps*, 8 mai 1892)

ASSINIE ²

Assinie (Côte occidentale d'Afrique),
11-28 janvier 1892.

.....
Il y a ici quelque chose de plus intéressant que le commerce ordinaire des factoreries, l'éternel trafic d'alcools frelatés, d'armes de pacotille et d'indiennes à ramages, Il s'agit d'une très importante exploitation agricole, la plantation caféière d'Élima, créée il y a moins de dix ans par la [maison Verdier](#). C'est le premier essai de ce genre tenté sur nos possessions de la côte. L'épreuve, malgré les tâtonnements inévitables du début et les difficultés relatives à la main-d'œuvre, semble concluante.

Élima est situé à dix milles environ d'Assinie sur la rive nord du lac d'Aby. Nous y avons fait escale en nous rendant à Krinjabo.

Le 18, à deux heures de l'après-midi, une chaloupe à vapeur, l'*Evelyn*, obligeamment mise à la disposition de la mission par le représentant de la maison Swanzy, M. Price, levait l'ancre, remorquant un canot et une baleinière. Dans cette dernière avait pris place l'escorte de tirailleurs sénégalais destinée à relever, aux yeux du roi Akassimadou l'éclat de notre visite. Un peu avant quatre heures, la flottille mouillait dans la jolie baie d'Élima où les agents de M. Verdier nous réservaient l'hospitalité la plus cordiale.

Le relief de la rive est assez accusé en cet endroit. À quelques pas du débarcadère, les cases des travailleurs noirs pointent parmi les touffes de bananiers. Tout près sont les grands séchoirs dallés, les bassins de lavage, les hangars des machines à dépulper et à décortiquer. Au delà, le terrain s'escarpe et, par une pente assez raide, on atteint la maison d'habitation, située à une trentaine de mètres au-dessus du lac. De la véranda, le coup d'œil est enchanteur. À nos pieds s'arrondit la baie profondément échancrée, avec son amphithéâtre de forêts vierges projetant leur ombre sur les eaux ; vers le sud, dans une buée lumineuse, les contours indécis, flottants, des grandes îles étalées entre le haut lac et Assinie ; au couchant le mont Rouge éminence isolée dont l'attitude

¹ Comprendre la Côte-d'Ivoire, laquelle ne fut créée par séparation d'avec la Guinée Conakry que le 10 mars 1893.

² Port de l'est de la Côte d'Ivoire, près de la frontière avec le Ghana.

n'atteint pas cent mètres, détache son arête régulière comme une falaise sur cet océan de verdure.

La superficie du défrichement est de 113 hectares. La plantation ne compte pas moins de 300.000 caféiers aujourd'hui en plein rapport. Les premiers plants ont été importés de Liberia. Actuellement, la récolte commence et s'annonce fort belle ; la plupart des branches fléchissent sous le poids des baies roses. Avec un sol aussi favorable à ce genre de culture, la moyenne de production ne devrait pas être inférieure à celle que l'on obtient au Brésil, à Java, dans l'Amérique centrale, où le rapport de chaque sujet varie, suivant les années, de deux à trois kilogrammes. Dans ces conditions, le domaine d'Élima, bien que de création toute récente, pourrait exporter annuellement de deux à trois cents tonnes de café. Le chiffre se passe de commentaires.

Par malheur, la main-d'œuvre fait défaut. Pour retirer de la plantation tout ce qu'elle peut donner, il faudrait tripler, sinon quadrupler, le nombre des travailleurs. Or, les indigènes de Krinjabo et des environs comptent parmi les moins laborieux du littoral. On a grand-peine à les embaucher et la quantité de travail fourni est bien mince ; c'est tout au plus si l'on parvient à rentrer en temps utile un tiers de la récolte. En outre, aux mains de pareilles gens, la cueillette équivaut trop souvent à un cyclone. On ne compte pas toutes les branches arrachées, brisées par cette horde indisciplinée et insouciante, pressée de terminer sa tâche. À cet égard, une réforme s'impose. Il semble que, vu l'impossibilité de se procurer sur place la main-d'œuvre suffisante, le plus simple serait de l'emprunter aux contrées voisines et de recourir, notamment, aux indigènes de Krou, toujours en quête de travail.

Quoi qu'il en soit, Élima fait le plus grand honneur à ses fondateurs. Si parfois l'esprit d'entreprise fait défaut à nos compatriotes, si trop souvent nos colonies n'ont été qu'un champ d'action ouvert à l'initiative étrangère, il est consolant de constater qu'ici, le sérieux effort, la tentative hardie émanent d'un Français. L'œuvre, quoique incomplète encore, est dès à présent un exemple à retenir, en même temps qu'une réponse péremptoire à ceux qui déniaient à notre race les qualités nécessaires pour mettre en valeur son empire colonial.

CONSTITUTION EN SOCIÉTÉ ANONYME (1926)

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 novembre 1925)

Nous rappelons que les actionnaires de la Nouvelle Compagnie Française de Kong ont le privilège de souscrire au pair les actions de la Société des Plantations d'Élima à raison de une action Plantation d'Élima pour dix actions nouvelles Compagnie Française de Kong. Les actionnaires désirant souscrire, devront adresser leur bulletin de souscription accompagné, pour une action de la Société des Plantations d'Élima de 10 coupons n° 2 Nouvelle Compagnie Française de Kong et d'une somme de 250 francs représentant la totalité de leurs souscription à l'un des établissements suivants :

Banque Commerciale Africaine, 13 et 15, rue Taitbout, Paris ;
Nouvelle Compagnie Française de Kong, 6, rue de Marignan, Paris ;
Société Française Paris-Maroc, 6, rue de Marignan, Paris ;
Société Auxiliaire Africaine, 15, rue Vauban, Bordeaux.
L'émission sera close le 23 novembre prochain.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 février 1926)

[...] La plantation d'Élima, créée par la société, laisse chaque année à la Compagnie un bénéfice intéressant et celle-ci en a jusqu'ici poursuivi méthodiquement l'extension ; cette année encore, elle a planté 35.000 pieds, portant ainsi le nombre de ses arbres à environ 300.000 dont un tiers, soit 100.000 arbres, est en pleine production.

Il a semblé préférable à la Compagnie de doter la plantation d'une autonomie à la faveur de laquelle elle pourra recevoir tout le développement qu'elle mérite.

Une société autonome, dotée d'un fonds de roulement important, pourra plus facilement, en s'attachant les concours techniques indispensables, rechercher à la fois la multiplication des pieds de café, la sélection des espèces les mieux appropriées au sol, la détermination des types d'engrais propres à la fois à prolonger l'existence des caféiers et à en améliorer le rendement, en un mot : transformer une exploitation déjà rémunératrice mais un peu empirique, en une plantation modèle, munie des derniers perfectionnements de la science agricole.

Elle poursuit, ici, le programme de spécialisation de chacun des organes de l'ancienne Compagnie.

Ainsi, elle a résolu de vendre sa plantation pour le prix de 2.250.000 fr. à une société qui se fonde à Grand-Bassam au capital de 3.250.000 francs. Cette société disposerait donc d'un « working capital » de 1 million de francs, pour poursuivre le programme exposé ci-dessous. Elle a tenu à réserver à ses actionnaires un droit de priorité absolu dans la souscription : c'est pourquoi elle a attendu la réunion de cette assemblée pour former la société.

Elle a donc offert à ses actionnaires la faculté de souscrire une action de 250 fr. de la Société des Plantations d'Élima pour 10 actions de Kong. [...]

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 novembre 1926)

.....
En ce qui concerne le café, la Société des plantations d'Élima a poursuivi avec activité son programme d'extension Elle a pu, dès son premier exercice social, procéder à la mise en place de 84.000 nouveaux pieds de caféiers.

Par ailleurs, les récoltes de café ont été conformes aux prévisions. Bien que d'une durée exceptionnelle de six mois, l'exercice au 30 juin dernier laissera un bénéfice suffisamment important pour permettre la répartition d'un dividende appréciable.

La Société des Plantations d'Élima a demandé des concessions en bordure du chemin de fer construit par la Compagnie forestière de l'Indénié en vue d'y créer en même temps que cette société, de nouvelles plantations de caféiers et de cacaoyers.

.....

Annuaire Desfossés, 1927/1047 :
Plantations d'Élima

Conseil d'administration : MM. Mizraki, Gaston Lévy, Bretignière ³, Fernand Calcat ⁴, Drevet, administrateurs.

Plantations d'Élima
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 février 1927)

La Société des Plantations d'Élima commence bien sa carrière. Constituée il y a à peine un an, elle réussit avec un modeste capital de 3.250.000 francs à réaliser pour le premier exercice d'une durée exceptionnelle de six mois un bénéfice net de 766.154 fr. 85.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.047.063 fr. 40, les ventes de café entrant dans cette somme pour 390.000 francs et le stock de café à l'inventaire pour 657.063 fr. 40. Les frais généraux n'ont atteint que 74.664 fr. 36. et les dépenses d'exploitation se sont élevées à 206.904 fr. 19. Le stock accusé à l'inventaire au 30 juin dernier a d'ailleurs été vendu peu après.

En présence de résultats aussi satisfaisants, le conseil n'a pas hésité à proposer à l'assemblée du 1^{er} février dernier, une répartition de 30 francs par action. Ce dividende net d'impôts (la Compagnie ayant son siège aux Colonies) sera payé à partir du 15 février prochain à la succursale de la Banque commerciale africaine, à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire). Le siège social de cette banque à Paris se charge pratiquement de l'encaissement.

Le dividende n'a absorbé que 390.000 fr. Il a été affecté 38.307 fr. 74 à la réserve légale et le conseil s'est vu attribuer 75.052 fr. 06. Une somme de 226.549 fr. a été prélevée pour l'amortissement partiel des frais de constitution et le solde, soit 36.246 fr. 05, a été reporté à nouveau.

Le rapport présenté par le conseil à l'assemblée expose que les résultats de l'exercice écoulé se traduisent par un bénéfice net de 766.154 fr. 85.

La production de café a été de 76.000 kg, qui ont été vendus dans des conditions satisfaisantes.

Au cours de ce premier exercice social, tous les efforts de la société ont porté sur le développement de ses plantations. Elle a notamment mis en place, 37.000 pieds nouveaux de caféiers, ce qui va porter le nombre total de caféiers plantés à plus de 400.000. Sur ce chiffre, 200.000 environ sont en production ; les autres pieds vont entrer progressivement dans la période de rendement, et de ce chef, on peut escompter d'ores et déjà, pour l'exercice au cours, une augmentation de la production d'environ 25 %.

D'autre part, la société a actuellement en pépinière 225.000 plants de caféiers, en vue de porter dès cette année le nombre de pieds de caféiers de la plantation d'Élima à 500.000. Le surplus des plants en pépinière sera destiné à la nouvelle plantation qu'elle va entreprendre en bordure du chemin de fer construit par la Compagnie forestière de l'Indénié, d'accord avec cette dernière société.

Situé en Côte-d'Ivoire, le domaine de la société se trouve dans une situation privilégiée, car les caféiers de cette région sont réfractaires au scolyte, parasite qui fait beaucoup de ravages dans les plantations du Brésil. Le café récolté par la société est de la qualité « Santos », l'une des plus réputées.

Le bilan au 30 juin 1926 s'établit comme suit :

³ Marcel Bretignière (1885-1944) : fils d'Amédée Bretignière, lui-même neveu par alliance d'Arthur Verdier. Ingénieur civil. Administrateur de la Compagnie française de Kong, son représentant au conseil des Plantations d'Élima et de la Compagnie générale des comptoirs africains.

⁴ Ferdinand Calcat (1868-1941) : ancien administrateur-directeur de la Compagnie bordelaise des comptoirs africains, reprise par le groupe Kong. Voir [encadré](#).

ACTIF	
Plantation d'Élima, terrains, immeubles et matériel	2.243.64 89
Travaux d'extension de la plantation d'Élima	252.915 54
Frais de constitution	426.549 00
Caisse et banque	491.577 37
Débiteurs divers	947 67
Café en stock	657.063 40
Emballages	1.320 43
	<u>4.074.019 30</u>
PASSIF	
Capital	3 250.000 00
Créditeurs divers	57.864 45
Profits et pertes	
Solde créditeur	766 164 85
	<u>4.074.019 30</u>

Les immobilisations sont évaluées avec prudence.

Étant donné les résultats obtenus au cours de ce premier exercice, on peut tabler, malgré le fléchissement des prix du café, sur des résultats en sensible amélioration pour le prochain exercice, car l'augmentation de la production, qui résultera des nouvelles plantations compensera et au delà les fluctuations des cours.

On sait, par ailleurs, qu'Élima est une filiale de Kong et qu'elle entretient les meilleures relations avec la Compagnie générale des comptoirs africains, et l'Indénié, entreprises très prospères. Le patronage de ce groupe puissant qui l'appuie de son crédit, l'augmentation de la production qui pourra atteindre 300.000 kg dans quelques années et les résultats encourageants obtenus au cours du premier exercice, autorisent de belles espérances.

(Armée et marine, 27 mars 1927)

Élima, qui appartient à l'excellent groupe Kong, est en voie de splendide amélioration et devient une des sociétés africaines les mieux organisées pour la production du café. La société compte mettre en place, d'ici fin juin, 250.000 nouveaux pieds de caféiers, ce qui porterait le nombre total des caféiers plantés à environ 700.000.

NOTES ET VALEURS DU JOUR
COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(Les Archives commerciales de la France, 19 juillet 1927)

[...] Le dividende de la filiale Plantations d'Élima, lui aussi, sera — comme il y a longtemps que nous l'avons fait prévoir — très sensiblement augmenté : de 30 fr., il sera vraisemblablement porté à 50 fr. Et il convient de remarquer que ce chiffre s'entend absolument net, Elima, privilégiée au point de vue fiscal, en tant que société française ayant son siège aux colonies — à Grand-Bassam— prenant à sa charge les impôts fort légers qui frappent ses dividendes.

D'un type spécial, les plants de café d'Élima sont rebelles aux maladies qui frappent les plants habituels. C'est un avantage appréciable. De plus, le café récolté est de toute première qualité. Enfin, la proximité de la voie ferrée facilite à la fois le groupement de la main-d'œuvre et le transport de la production, qui s'accroît sans cesse, la société procédant chaque année à de nouvelles plantations. [...]

PLANTATIONS D'ELIMA
(*Le Journal des débats*, 10 novembre 1927)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1927 ont été approuvés par l'assemblée ordinaire d'hier. Ils font apparaître un bénéfice net de 956 mille 055 francs permettant la distribution d'un dividende de 50 francs qui sera remis en paiement à partir du 15 décembre.

Société des Plantations d'Élima
(*La Journée industrielle*, 11 novembre 1927)

Rendant compte de l'exercice écoulé à l'assemblée ordinaire du 8 novembre, le conseil d'administration a déclaré que la récolte de café avait été supérieure à la précédente d'environ 25 % sans pour cela que la qualité en souffre. Durant l'exercice écoulé, les plantations ont été développées ; 113.690 pieds nouveaux de caféiers ont été plantés, portant ainsi le nombre total de pieds de caféiers à 570.625, auxquels s'ajoutent 600.000 plants en pépinière.

La plantation d'Aboisso a été également défrichée en partie et 25.000 pieds de caféiers ont été plantés. Elle figure pour la première fois au bilan et pour une somme de 170.308 francs.

S.A.F. Paris-Maroc [Gompel]
au cap. de 60 MF
SS : 6, r. de Marignan, Paris, 8^e
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1927)

[...] La Nouvelle Compagnie française de Kong*, dont notre société a garanti une partie importante des dernières opérations financières, continue à avoir un plein développement. Nous avons également participé à la création... des Plantations d'Élima*... [...].

Plantations d'Élima
(*Le Journal des finances*, 27 janvier 1928)

La Société des plantations d'Élima est de création récente : elle fut constituée le 30 décembre 1925 au capital de 3.250.000 francs en 13.000 actions de 250 francs. Le siège social, qui avait été fixé d'abord à Paris, fut transporté à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire).

Pourquoi Grand-Bassam, puisque l'administrateur-délégué et presque tous les membres du conseil vivent à Paris, et que l'assemblée annuelle se tient également à Paris ? Ne perdons pas de temps à en chercher l'explication. Nous avons bien d'autres points à élucider.

La Société des plantations d'Élima exploite une plantation de caféiers possédée antérieurement par la Compagnie française de Kong. Celle-ci est portée au bilan pour le chiffre de 2.243.647 francs ; or, en lisant le rapport de l'ancienne Compagnie de Kong pour l'exercice 1922-23, nous tombons sur le passage suivant :

« Plantations d'Élima, sans changement : 283.000 francs. Le matériel de la plantation comprend pour une partie de la machinerie très ancienne ; un amortissement total paraît s'imposer. » Le matériel figurait pour 255.970 francs.

Voilà donc, estimée deux ans avant que l'on songe à en faire une société au capital de 3.250.000 francs, la valeur des apports. Cela n'empêcha pas le groupe Kong de se les faire payer en espèces, 2.250.000 francs. Mais qui avait souscrit, les actions ? Des administrateurs du groupe, à titre personnel, qui introduisirent l'année dernière, vers 800 francs, au marché en banque les titres qu'ils avaient acquis pour 250 francs.

Les titres valent aujourd'hui plus de 950 francs. C'est un succès boursier, en un sens : ils ont détaché un coupon de 30 francs pour le premier exercice, d'une durée de six mois, et un coupon de 50 francs pour l'exercice suivant.

Étant donné ce que nous venons de dire, cette prospérité semble comporter un point mystérieux. Essayons de l'élucider. Au 29 octobre 1925, c'est-à-dire trois mois avant la constitution de la société, le conseil de Kong, encore gestionnaire de la plantation, disait que celle-ci, remontant à vingt ans, laissait chaque année un « bénéfice intéressant », mais était un peu empirique, et qu'il valait mieux laisser à une société particulière le soin de l'organiser rationnellement et de la développer.

Cela ne faisait évidemment pas présager le bénéfice magnifique de 766.154 francs pour l'exercice 1^{er} janvier-30 juin 1926, d'une durée de six mois. D'où venait ce bénéfice ? Il faut supposer que la récolte de 1925 n'avait pas été exportée, qu'elle avait été comprise dans les apports de Kong, et que le café vendu au cours des six mois provenait de cette source. Le conseil annonçait justement à la clôture de l'exercice que les bénéfices avaient été obtenus sans utilisation de la nouvelle récolte. Mais dans ces conditions, n'est-ce pas, de l'aveu même du conseil, une aliénation d'actif à laquelle a procédé la Société d'Élima pour faire état de ce bénéfice ? Et un dividende dans ces conditions est-il régulier ? Mais il fallait préparer l'introduction du titre en Bourse.

L'exercice au 30 juin 1927, d'une durée de un an, s'est traduit par un bénéfice de 956.055 francs. Cette fois, on peut admettre qu'il a été réalisé sur la vente du café — il représenterait donc à peu près une moyenne de ce que peut faire la société.

La récolte du café a été de 25 % plus élevée que la précédente, déclare le rapport. 113.690 nouveaux pieds de caféiers ont été plantés à Élima ; le nombre de plants en pépinières atteint 600.000, celui de pieds en rendement 218.301 et celui de pieds plantés et non en rendement 238.634. La Compagnie a commencé l'établissement d'une nouvelle plantation, en bordure du chemin de fer construit par l'Indénié, au nord d'Abono ; 25.000 pieds de caféiers ont déjà été plantés.

Tout cela est très beau, mais on ne voit pas bien, par la comparaison des deux bilans, où la société a pu trouver les fonds nécessaires à ces travaux d'extension, tout en payant 650.000 francs de dividende. La comptabilité est loin d'être claire. Il subsiste 200.000 francs de frais de constitution ; la Plantation d'Élima est portée pour 2.324.516 francs, un peu plus que l'année précédente. Par contre, le poste cafés en stocks, a

diminué de 657.063 francs à 215.100 francs. Il y a donc, dans les bénéfices encore 400.000 francs qui proviennent de la réalisation des stocks.

D'amortissements ? de réserves ? Point, sinon 226.559 francs, retranchés les frais de constitution que la société ne peut sans doute traîner indéfiniment.

Le détail du compte de profits et pertes montre un total de recettes brutes, sur la vente de la récolte du café et du cacao, de 1.425.070 francs ; les frais généraux, dépenses d'exploitation, ne viennent en déduction que pour 432.769 francs, c'est-à-dire que le bénéfice net ressort à 250 % du prix de revient.

C'est merveilleux, tellement merveilleux que nous demeurons sceptiques sur la suite. Nous connaissons bien certaines plantations de café très prospères. Nous avouons n'en avoir pas encore vu qui puissent montrer de tels résultats dès la deuxième année de leur existence. Ne préparerait-on pas quelque augmentation de capital ?

ABSORPTION DE LA COMPAGNIE COLONIALE DE LA BIA

Société des Plantations d'Élima
(*La Journée industrielle*, 23 novembre 1928)

Les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier. Bénéfice net : 2.121.437 fr. 20, non compris le report antérieur de 22.385 fr. 82.

Dividende : 100 fr. par action et reliquat de 219.571 fr. 36 reporté à nouveau.

Annuaire Desfossés, 1929/1120 :

Plantations d'Élima

Conseil d'administration : MM. Mizraki, Gaston Lévy, Bretignière, Fernand Calcat, Drevet, M. Merle.

Plantations d'Élima
Coloniale de la Bia
(*Le Journal des finances*, 4 janvier 1929)

Élima s'emballa de 2.535 à 2.950 à l'annonce de négociations entamées avec la Compagnie Coloniale de la Bia, filiale du groupe Peyrissac, en vue de l'absorption de cette dernière. Ces négociations auraient, dit-on, abouti à un accord de principe. Le conseil des Plantations d'Élima convoque d'ailleurs une assemblée pour le 9 janvier, pour la création de 3.000 actions d'apport de 250 francs.

Société des Plantations d'Élima
(*La Journée industrielle*, 12 février 1929)

Réunis hier en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont approuvé provisoirement l'absorption de la société La Bia et ont autorisé en tant que de besoin la

rémunération de cet apport au moyen d'une augmentation du capital social, par la création de 3.000 actions nouvelles de 250 fr. chacune, qui seront attribuées à la société La Bia.

Un commissaire aux apports a été désigné pour présenter un rapport à une prochaine assemblée extraordinaire.

Plantations d'Élima
(*Les Annales coloniales*, 18 janvier 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 3 janvier a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929, clos le 30 juin dernier, se soldant par un bénéfice net de 1.738.737 fr. 70, auquel vient s'ajouter le report antérieur de 219.571 fr. 30.

Les actionnaires ont fixé le dividende brut à 80 fr. par action, payable à partir du 15 mars prochain,

Une somme de 382.602 fr. a été reportée à nouveau.

Le Groupe Peyrissac
(*Le Journal des finances*, 31 janvier et 2 février 1930)

La Société coloniale de la Bia* a été créée en 1920, pour gérer un domaine agricole et forestier dans la Côte-d'Ivoire. Peyrissac a vendu l'affaire en 1929 à la Société des plantations d'Élima, du groupe Kong.

Plantations d'Élima
(*Le Temps*, 19 mai 1930)

Les Plantations d'Élima s'alourdissent de 1.300 à 1.235. La société est touchée, en effet, par la situation défavorable du marché du café. Aussi, bien que la récolte de 1929-1930 soit très bonne, il est vraisemblable que l'augmentation de la production ne compensera pas l'abaissement des prix. Dans ces conditions, on peut se demander si le dernier dividende, soit 80 francs, pourra être maintenu.

PLANTATIONS D'ÉLIMA
(*Le Journal des débats*, 26 juin 1930)

Une assemblée extraordinaire, réunie le 24 juin, a voté l'augmentation de capital de 4 à 8 millions, par l'émission à 550 francs de 16.000 actions de 250 francs.

Société des plantations d'Élima
(*Le Journal des finances*, 4 juillet 1930)

L'assemblée extraordinaire qui s'est réunie le 24 juin a autorisé le conseil à procéder à une augmentation de capital pour le porter de 4 à 8 millions, par l'émission d'actions nouvelles, à souscrire en espèces.

Cette opération est devenue nécessaire pour achever la réalisation du programme de la société qui comporte notamment la plantation de 3.000 hectares de caféiers. D'autre part, la vente directe à la consommation oblige la société de stocker, pendant un an, plusieurs centaines de tonnes de café.

L'assemblée a modifié les statuts en conséquence.

Plantations d'Élima
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1930)

Bénéf. en régression pour 1929 à 1.739.000 fr.

PLANTATIONS D'ÉLIMA
(*Le Journal des débats*, 30 novembre 1930)

On annonce que les bénéfices de l'exercice au 30 juin 1930 seraient de l'ordre d'environ 200.000 fr. contre 1.738.737 francs précédemment.

Annuaire Desfossés, 1931/1143 :
Idem 1929.

Plantations d'Élima
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 janvier 1931)

Comme nous l'indiquons par ailleurs, les actionnaires des Plantations d'Élima, réunis hier en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes afférents à l'exercice au 30 juin.

Dans son rapport, le conseil, après avoir constaté que les résultats dudit exercice ont été affectés par une diminution considérable des prix du café, signale que la société poursuit la vente directe aux consommateurs, ce qui lui permettra de récupérer intégralement le bénéfice du privilège colonial, exemptant les cafés coloniaux à leur entrée en France des droits de douane, soit 2 fr. 30 par kg, et d'obtenir un prix de vente plus rémunérateur. Il convient également de retenir qu'un projet de protection sous la forme d'un droit de statistique de 10 fr. par 100 kg sur tous les cafés importés, est soumis au Parlement.

Les dépenses d'exploitation et d'entretien des plantations exigent 1.500.000 f., alors que la production actuelle de 300 tonnes, même vendue aux prix les plus bas pratiqués, représente 2 millions de francs. Enfin, le nombre des caféiers en exploitation atteint à peine le chiffre de ceux plantés, et l'augmentation de la production doit s'accroître dès le prochain exercice.

PLANTATIONS D'ÉLIMA
(*L'Intransigeant*, 21 mars 1932)

Très remarquables ont été les deux arrêts prolongés de M. le président de la République et de M. le ministre de l'Agriculture vendredi et samedi au stand des cafés de la Société des Plantations d'Élima. M. le président et M. le ministre ont demandé de nombreuses explications sur la culture du café en Côte-d'Ivoire et son avenir. Ils ont été très frappés des chiffres qui leur ont été fournis : 2.850 hectares de cafés plantés par la Société d'Élima en Afrique Occidentale française. M. Doumer a vivement félicité le délégué de cet effort colonial français. Les cafés d'Élima, importés en France par la C.A.P.R.O., 52, avenue de la République, ont obtenu la médaille d'or, la plus haute récompense du concours.

Annuaire Desfossés, 1933/1195 :

Plantations d'Élima

Conseil d'administration : 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions. MM. R. Lemaitre, président ; M. Mizraki, administrateur-directeur ; G. Deloffre, administrateur-directeur ; E[ugène] Beynis, Angoulvant ⁵, M. Merle, M. Bretignière, J. Drevet, Dr Bord.

Société des Plantations d'Élima
(*La Journée industrielle, 28 janvier 1933*)

L'assemblée ordinaire tenue hier sous la présidence de M. Mizraki, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1932 faisant ressortir un bénéfice net de 201.285 fr. 70. Compte tenu du report intérieur de 610.151 fr. 83, le solde bénéficiaire atteint 811.737 fr. 53. Cette somme a reçu les affectations suivantes : 10.064 fr. francs à la réserve légale ; 750.000 francs à la réserve pour amortissements et 51.673 fr. 23 à la provision pour fluctuations des cours du café, qui sera désormais intitulée provision pour éventualités diverses.

L'assemblée a donné *quitus* à la succession du gouverneur général Angoulvant, décédé, pour sa gestion d'administrateur.

Société des Plantations d'Élima
(*La Journée industrielle, 21 novembre 1933*)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1933 font ressortir un bénéfice net de 906.190 fr. contre 201.286 fr. pour l'exercice précédent.

Le conseil n'a pas encore fait connaître les propositions qui seront faites à l'assemblée ordinaire quant à l'emploi du solde bénéficiaire.

Plantations d'Élima
(*Les Annales coloniales, 20 janvier 1934*)

⁵ [Gabriel Angoulvant](#) (1872-1932) : lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire (1908-1916), gouverneur général de l'AEF (1917-1920). Puis administrateur d'une vingtaine de sociétés.

Les actionnaires réunis le 18 janvier en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1932-1933, clos le 30 juin dernier, qui font apparaître un bénéfice net de 906.189 fr. Le dividende a été fixé à 7 %, soit 17 fr. 50 par action.

NOS CAFÉS COLONIAUX
(*Les Annales coloniales*, 30 janvier 1934)

Dans son rapport, présenté à l'assemblée du 18 janvier, le conseil d'administration de la Société des plantations d'Élima a fait la déclaration suivante :

« La question du café est, aujourd'hui, en Côte-d'Ivoire, l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'Administration, qui en a compris toute la portée économique. Cet intérêt a d'ailleurs su se manifester par des encouragements efficaces, notamment par l'institution en 1931 d'une prime à l'exportation. Mais les possibilités de développement presque insoupçonnées de la culture du caféier en Côte-d'Ivoire ne sont pas sans porter ombrage à certains intérêts étrangers, intérêts qui semblent trouver d'ardents défenseurs dans un grand port français, qu'il serait cependant naturel de considérer comme très attaché au développement de nos colonies.

C'est ainsi que nous avons eu la surprise de constater que les cafés coloniaux faisaient l'objet d'offensives inattendues, contestant leur qualité et préconisant le remplacement des cafés jusqu'alors cultivés par d'autres variétés que nous savons vouées à un échec certain, du fait des conditions climatériques et géographiques de la Côte d'Afrique. L'expérience en a été faite et elle a été concluante. Mais il est vrai que la personnalité havraise que nous mettons en cause n'a jamais été aux Colonies, ignore tout des plantations et vient d'être chargée d'une mission au Brésil.

Sous la signature, de son directeur, le Syndicat des planteurs de café des Colonies françaises a déjà fait justice de toutes les allégations inexactes concernant les cafés coloniaux. » [...]

Société des Plantations d'Élima
(*La Journée industrielle*, 19 juin 1934)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1932-1933, clos le 30 juin dernier, qui font apparaître un bénéfice net de 906.189 francs.

Le dividende a été fixé à 7 pour cent, soit 17 fr. 50 par action, payable à une époque et suivant un mode de paiement qui seront fixés ultérieurement par le conseil.

L'assemblée a réélu MM. Marcel Brétignière, Georges Deloffre et Maurice Mizraki administrateurs sortants.

À PROPOS DU PARASITE
DU « CAFÉ D'ÉLIMA »
(*Les Annales coloniales*, 5 juillet 1934)

Nous n'avons pas l'habitude de faire des questions de personne, mais ayant eu l'occasion d'apprécier la correction parfaite de M. Deloffre, administrateur-délégué de la « Capro », organisme de vente des cafés des Plantations d'Élima, nous sommes heureux de lui marquer en quelle estime nous le tenons. Voici, en effet, ce qu'écrit notre confrère *Le Petit Bleu* [Oulman](26 juin) au sujet de ce parasite :

« ... Élima a confié l'exclusivité de la vente de sa production à une filiale « Cafés et Produits coloniaux français », société au capital de 800.000 fr. qui, bien qu'ayant son siège social à Paris, a éprouvé le besoin de déclarer sa constitution à un notaire de Troyes. Cette société coloniale a probablement voulu constituer un embryon de flotte avec un premier bateau à Aube. Quoi qu'il en soit, ladite société — en abrégé Capro — vend le café d'Élima. Les mauvaises langues assurent même qu'elle vend aussi des cafés étrangers qu'elle rafle dans les ports de débarquement au moment où le vendeur se trouve pressé de vendre pour ne pas payer de frais de magasinage et d'entrepôt. Ce dernier détail est peut-être inexact, mais ce qui est certain, c'est que Capro vend un tonnage de café supérieur à la production d'Élima. Il faut bien que l'organe de vente trouve le complément ailleurs qu'à Élima.

Certes, Capro n'a pas acheté la marque Élima, mais quand même, il se trouve que le pavillon « Élima, colonies françaises », couvre une marchandise d'origine hétéroclite, ce qui ne l'empêche pas, bien au contraire, de gagner beaucoup d'argent, tandis qu'Élima a toutes les peines du monde à joindre les deux bouts. »

Nous n'aurons pas la mauvaise grâce d'insister.

PLANTATIONS D'ÉLIMA
(*Le Journal des débats*, 1^{er} décembre 1934)

Les comptes au 30 juin 1934 se soldent par un bénéfice de 1.186.173 francs contre 906.189 francs. Le conseil n'a pas encore statué sur le montant du dividende qui sera proposé à l'assemblée ordinaire devant avoir lieu le 28 décembre. Rappelons que, l'an dernier, il a été réparti 17 fr. 50 par action.

La production de café pour l'exercice s'est élevée à 612.880 kg contre 400.000 kg pour l'exercice précédent.

PLANTATIONS D'ÉLIMA
(*Les Annales coloniales*, 6 septembre 1935)

La récolte de café de l'exercice 1931-35 clos le 30 juin, dépasse 700 tonnes contre 613 tonnes pour l'exercice 1933-34. Cette augmentation compensera en partie la baisse des prix de vente des cafés verts, qui s'est accentuée au cours de l'exercice.

PLANTATIONS D'ÉLIMA
(*Le Temps*, 2 novembre 1935)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1935 font apparaître un bénéfice de 765.061 francs contre 1.106.173 francs et, adjonction faite du report à nouveau, un solde disponible de 1.876.983 francs.

Aucune décision n'a encore été prise au sujet de la répartition ; la totalité du bénéfice avait été reportée à nouveau l'an dernier.

Société des Plantations d'Élima
(*La Journée industrielle*, 5 décembre 1935)

Siège transféré de Grand-Bassam à Aboisso (cercle d'Assinié), Côte d'Ivoire.

Plantations d'Élima
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 décembre 1935)

Pour l'exercice au 30 juin 1935, le produit de la vente des cafés verts a été de 3.844.998 fr. contre 3.477.386 fr. Profits divers 41.543 fr. contre 34.423 fr. Le bénéfice net de 765.061 fr. contre 1.106.173 fr. s'entend après 97.693 fr. d'amortissements contre aucune dotation à ce titre l'an dernier. Le conseil proposera diverses possibilités de répartition et déclarera être favorable à une distribution de 10 fr. de dividende par action, dont l'appoint pourrait être assuré par un renoncement aux tantièmes afférents à deux exercices.

PLANTATIONS D'ÉLIMA
(*Le Temps*, 29 mai 1936)

L'assemblée du 28 mai a approuvé les comptes arrêtés le 30 juin 1935 et se soldant par un bénéfice net de 765.061 francs, contre 106.173 francs qui a été reporté à nouveau.

Société des Plantations d'Élima
(*La Journée industrielle*, 19 novembre 1936)

Les comptes de l'exercice 1935-1936. qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 22 décembre, font ressortir un bénéfice distribuable de 1.032.487 francs. Le conseil proposera de fixer le dividende à 17 fr. 50 par action. Le bénéfice de l'exercice précédent avait été affecté à la réserve pour lités diverses.

Annuaire Desfossés, 1937/1342 :
Plantations d'Élima
Conseil d'administration : M. Bretignière, président ; G. Deloffre, administrateur-directeur ; E. Beynis, Dr B. Bord, G. Guilbert.
Commissaires des comptes : R. Gramat, Caquas

PLANTATIONS D'ÉLIMA
(*Le Petit Bleu*, 14 janvier 1937)

Le bénéfice disponible au 30 juin 1936 a sensiblement diminué, compte tenu du solde reporté de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 30 juin 1935 avait laissé un bénéfice de 765.031 fr., soit, y compris le report à nouveau précédent, un total disponible de 1.876.983 fr., et il n'était encore reparti aucun dividende. Les comptes de l'exercice 1935-1936, qui viennent d'être soumis à l'assemblée annuelle tenue le 22 décembre écoulé, sous la présidence de M. Brétignière, président du conseil d'administration, ont accusé un bénéfice de 1.032.487 fr., soit y compris le solde précédemment reporté de 74.055 fr., un total disponible de 1.106.542 fr. sensiblement inférieur à celui de 1934-35.

Le bénéfice disponible du dernier exercice a été réparti comme suit : Réserve légale, 51.624 fr. ; Intérêt statutaire de 7 % aux actions ; 560.000 fr. au conseil, 63.129 fr. ; report à nouveau, 431.788 fr.

Le dividende, ainsi fixé à 17 fr. 50 par action, sera mis en paiement contre remise du coupon n° 7, à la date que fixera le Conseil.

Les jetons de présence de celui-ci ont été portés : à 16.000 fr. pour le président, et à 8.000 fr. pour chacun des administrateurs, à partir de l'exercice 1936-1937.

Le dividende, ainsi fixé à 17 fr. 50 par action, sera mis en paiement, contre remise du coupon n° 7, à la date que fixera le conseil.

Les jetons de présence de celui-ci ont été portés : à 16.000 fr. pour le président, et à 8.000 fr., pour chacun des administrateurs, à partir de l'exercice 1936-1937.

Dans son rapport, le conseil considère que le résultat obtenu en 1935-36 a été en lui-même satisfaisant, étant donné que les prix de vente du produit de la société aient été les plus depuis l'avant-guerre, ils ne s'amélioreraient qu'en fin d'exercice.

« Ils ont été, ensuite, influencés par les événements monétaires qui se sont produits après la clôture de l'exercice, et sur lesquels il y aura à revenir plus longuement l'an prochain, tant pour le droit protecteur de douane que pour les primes à la colonie. »

La production de café a passé, d'un exercice à l'autre, de 705 à 801 tonnes ; les frais d'exploitation ont été comprimés et les intérêts et agios ont été ramenés de 205.253 fr. à 119.860 fr.

La Société Capro, dans laquelle la participation a été augmentée, a continué à absorber la production d'Élima.

« Nous n'avons pas à nous cacher, a ajouté le conseil, que la dénonciation de la convention du Niger, d'une part, et l'alignement monétaire d'autre part, ont, à ce jour, 28 octobre, provoqué, en Côte-d'Ivoire, une augmentation générale d'environ 10 % sur les frets et les achats de produits nécessaires à la société. Par ailleurs, la hausse du prix de la vie va avoir comme corollaire une augmentation des traitements des agents européens et de la main-d'œuvre de la société. »

Le rapport contient, ensuite, des renseignements sur l'état des plantations et il mentionne, entre autres, que l'usine d'Ayenona a commencé à fonctionner le 1^{er} février 1936 et que son installation de traitement humide devra être complétée.

En ce qui touche la Société d'Agriculture Coloniale Africaine*, le conseil signale que « l'enquête judiciaire continue toujours, à la colonie, sur les agissements de son ancien administrateur délégué ».

Il est rappelé qu'Élima avait constitué cette société de gérance de moitié avec un créancier non privilégié de la Société des Plantations et Huileries de Bingerville, dont les 8.000 actions en portefeuille sont portées au bilan pour leur prix d'achat de 2 millions, étant observé qu'en contre-partie, il figure, au passif, une somme de 2.200.000 fr., sous la rubrique « Éventualités diverses »

D'autre part, en raison de la situation de cette dernière société, le conseil « a cru devoir faire cesser l'aval en réglant le montant, ce qui donne à Élima la qualité de créancier consacrée par un jugement. Cette créance est comprise dans les débiteurs douteux pour 149.148 francs.

Au cours de la discussion, il a été indiqué que le coupon serait payé entre le 15 février et le 15 mars prochain : tout dépend des prochains embarquements qui seront faits.

En ce qui touche la prochaine récolte, il y aura sans doute une différence en moins, dans les vieilles plantations, de 10 à 13 %. « Mais malgré tout, l'ensemble des résultats de la nouvelle récolte connus à ce jour est supérieur aux résultats de l'an dernier. »

Nous avons déconseillé la mise en portefeuille de l'action Élima dès 1929, lorsque ce titre de 250 fr. nominal, fut poussé à 2.975 fr., à la faveur d'un dividende de 100 fr., qui ne correspondait pas, d'ailleurs, à un cours aussi élevé et qui l'année suivante, devait être ramené à 80 fr. ; après quoi, le dividende suivant, de 17 fr. 50, qui fut réparti en juin 1934, était afférent à l'exercice 1932-33. L'intermittence des répartitions eut sa répercussion sur les cours ; en juin 1934, on n'était plus qu'autour de 325 fr. ; en 1935, les cours extrêmes étaient 325 et 135 fr. et, en juin dernier, l'action Elima ne se tenait encore qu'aux environs de 175 fr.

Elle s'est actuellement raffermie autour de 420 fr., cours que ne justifie certainement pas une dernière répartition de 17 fr. 56, représentant simplement l'intérêt statutaire. Il serait donc imprudent de tabler sur une grande stabilité de la cote, dans ces conditions, au niveau où elle vient d'être portée.

PLANTATIONS D'ÉLIMA
(*Les Annales coloniales*, 26 février 1937)

Le dividende de 17 fr. 50 brut pour net, voté par l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 1936 (exercice 1935-1936) sera mis en paiement le 10 mars prochain aux guichets de la Banque de l'Afrique occidentale et de la Banque commerciale africaine à Abidjan (Côte-d'Ivoire), contre remise du coupon n° 7.

PLANTATIONS D'ÉLIMA
(*Les Annales coloniales*, 22 novembre 1937)

Le bénéfice de l'exercice au 30 juin, après amortissements, ressort à 1 million 65.548 francs contre 1.032.487 fr.

Le conseil proposera à l'assemblée qui sera convoquée le 16 décembre une répartition de 22 fr. 50 net par action, contre 17 fr. 50 l'an dernier.

En outre, un jeton de présence de 0 fr. 50 sera attribué à toutes les actions présentes ou représentées.

PLANTATIONS D'ÉLIMA
(*La Journée industrielle*, 17 décembre 1937)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1937, faisant ressortir un solde bénéficiaire net, après amortissements, de 1.065.543 fr. Compte tenu du report antérieur de 431.788 fr., le total disponible atteint 1.497.332 fr. Le dividende a été fixé à 22 fr. 50 par action et sera mis en paiement à la date que fixera le conseil et, au plus tard, le 15 mars prochain.

Il a été affecté 550.000 fr. à des amortissements supplémentaires et 106.215 francs au report, à nouveau.

M. Benjamin Bord a été réélu administrateur.

Le rapport indique que le prix de vente moyen est en augmentation sur l'exercice précédent, conséquence normale des événements monétaires qui se sont déroulés en

septembre 1936 et pendant le premier semestre de 1937, mais les prix de revient à la production sont également en forte progression par suite de l'augmentation rapide en Côte d'Ivoire du prix de la vie et de tout ce qui est nécessaire aux exploitations sociales.

La dénonciation de la convention du Niger, en novembre 1936, et les dévaluations successives de la monnaie française ont entraîné, pour la main-d'œuvre, les approvisionnements, les frets, etc., des augmentations variant entre 60 et 120 %.

Le droit protecteur de douane a été rétabli, en juillet 1937, à 3 fr. 50 le kg, mais ce droit ne représente, en monnaie actuelle, que le quart de celui d'avant guerre.

Le rapport signale qu'un accord a été conclu après la clôture de l'exercice au sujet de la Société des Plantations et Huileries de Bingerville*. Grâce à la constitution de la Société d'agriculture coloniale africaine*, il a été possible de maintenir les plantations en état convenable.

Le président a signalé que, à la suite des réductions importantes de taxes à l'exportation, décidées par le gouvernement brésilien, des démarches ont été faites auprès du ministre des Colonies pour le mettre au courant du danger que cette détaxe faisait courir aux plantations coloniales françaises. La chute des cours s'est chiffrée à 1 fr. 80. Le 29 novembre, le gouvernement a décidé la création d'une taxe sur les licences d'importation de cafés étrangers de 1 fr. 40 au kilogramme.

PLANTATIONS D'ÉLIMA
(*Les Annales coloniales*, 5 septembre 1938)

Par suite de l'augmentation sensible des frais d'exploitation et malgré la fermeté des cours du café, les résultats de l'exercice qui a pris fin le 30 juin dernier ne refléteront que partiellement la progression de la production.

PLANTATIONS D'ÉLIMA
(*Les Annales coloniales*, 22 novembre 1938)

La récolte de l'exercice 1937-1938, clos le 30 juin 1938, s'est élevée à 808 tonnes. Le bénéfice net de l'exercice, après amortissements, s'établit à 694.154 fr. 21.

L'assemblée générale ordinaire est convoquée pour l'approbation des comptes le 22 décembre à 11 h., 8, rue Jean-Goujon à Paris. Le conseil d'administration proposera la répartition d'un dividende net de 17 fr. 50 par action. En outre, un jeton de présence de 0 fr. 75 par titre sera attribué à toutes les actions présentes et représentées à cette assemblée en remboursement des frais de correspondance et d'immobilisation des titres.

PLANTATIONS D'ÉLIMA
(*Les Annales coloniales*, 3 janvier 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 décembre sous la présidence de M. Bretignière a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1938 qui présentent, après amortissements, un bénéfice net de 694.154 fr. formant, avec le report antérieur, un total disponible de 800.369 francs. Le dividende a été fixé à 17 fr. 50 par action ; il sera mis en paiement à une date qui sera fixée par le conseil d'administration.

La production de café de la société s'est élevée à 808 tonnes contre 745 tonnes pour l'exercice 1936-1937 et 801 tonnes pour l'exercice 1935-1936.

Le rapport déclare que les résultats ne reflètent pas, tant s'en faut, l'augmentation de la production pour différentes causes qui sont les suivantes : augmentation continue du prix de revient à la Colonie par suite des dévaluations successives et du renchérissement progressif du coût de la vie, augmentation des frets payables en monnaie anglaise, des huiles, essences et mazouts importés de l'étranger ; augmentation des emballages et des frais de manutention et de transit à l'embarquement et, surtout, au débarquement, etc. Par contre, les prix de vente en France n'ont pas suivi la progression verticale des prix de revient, conséquence de diverses mesures d'ordre gouvernemental qui ont tendu à maintenir au même taux les prix de vente des cafés torréfiés dans la Métropole ; malgré la dévaluation profonde de notre monnaie nationale et l'augmentation des taxes intérieures (taxe spéciale et taxe de consommation).

PLANTATIONS D'ÉLIMA
(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1939)

Le coupon n° 9, de 17 fr. 50, voté par l'assemblée générale du 22 décembre 1938, est mis en paiement depuis le 3 avril 1939. aux guichets de la Banque de l'Afrique Occidentale [BAO] et de la Banque commerciale africaine, à Abidjan.



Coll. Jacques Bobée

Le meilleur CAFÉ est encore celui des
COLONIES FRANÇAISES
Demandez le CAFÉ des Plantations D'ÉLIMA
Afrique Occidentale Française (Côte-d'Ivoire)
Français!

consommez des produits français

Lettre des Plantations d'Élima à M. Léon Pognon, Paris II^e (du 12 juillet 1939)

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1873 :
Plantations d'Élima
Conseil : M. Bretignière, pdt ; Georges Deloffre, adm.-dir. ; E. Beynis, B. Bord, G. Guibert, adm.
Gramat, Caquas, comm. cptes.



Coll. Jacques Bobée
Lettre des Plantations d'Élima, Aboisso, à la Société d'action coloniale, Paris XVII^e (10 juillet 1945)
Timbres *Rapides de la Comoé* et *Femme Baloué* [sic : Baoulé]
Annuaire Desfossés, 1945/1875 :

Plantations d'Élima
Conseil : Georges Guibert, présid.-dir. gén. ; E. Beynis, M^{me} veuve Deloffre, J.
Fauchoux, A. Joyel-Faure.
Caquas, Comptour, comm. cptes.

Annuaire Desfossés, 1948/2187 :
Idem 1945.

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'ÉLIMA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 12.000.000 DE FRANCS C.F.A.
DIVISÉ EN 48.000 ACTIONS DE 250 FRANCS CHACUNE

SIÈGE SOCIAL A ABOISSO (COTE-D'IVOIRE)

Statuts déposés en l'Etude du Greffier-Notaire de Grand-Bassam

Disposée
d'apposition matérielle de
Timbre, Révision 1280 F/A
de 7/2/48. 0^{me} Entrée
de l'A. O. F.

ACTION DE 250 FRANCS AU PORTEUR

N° 036.954

LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Aboisso, le 25 février 1948

J. Guilberg

UN ADMINISTRATEUR,
PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'ÉLIMA
Société anonyme au capital de 12.000.000 de fr. C.F.A.
divisé en 48.000 actions de 250 fr. chacune

Siège social à Aboisso (Côte-d'Ivoire)

Statuts déposés en l'étude du greffier-notaire de Grand-Bassam

Dispense d'apposition matérielle de timbre.

Décision 1289 F/4
du 7/2/48. Don Enrent
de l'A. O. F.

ACTION DE 250 FRANCS AU PORTEUR

Le président-directeur général : Guibert

Un administrateur (par délégation du conseil d'administration) : ?

Aboisso, le 25 février 1948.

Imp. FANO-EMONET, imp., 16, rue du Grand-Prieuré, Paris



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'ÉLIMA

Société anonyme au capital de 12.000.000 de fr. C.F.A.
divisé en 48.000 actions de 250 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e d'Erneville, -notaire à Grand-Bassam, le 2 janvier 1926

Siège social à Aboisso (Côte-d'Ivoire)

Droit de timbre.
acquitté par abonnement.
Autorisation du directeur de l'Enregistrement à
Dakar
N° 1289 F. 4
du 7/2/1948.

Légendes
ÉLIMA — AIRS DE STOCKAGE
ÉLIMA — CAMPMENT SUR LA LAGUE
ÉLIMA — ENSACHAGE
PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Un administrateur: Guibert
Un administrateur (par délégation du conseil d'administration) : ?
Aboisso, le 28 février 1948.

AEC 1951-432 — Société des plantations d'Élima (S.P.E.)
ABOISSO (Côte-d'Ivoire).
Correspondant en France : Sté d'action coloniale, 5, rue Denis-Poisson, PARIS (17^e).
Capital. — Société anon., fondée le 12 janvier 1926, 37 millions de fr. C. F. A en
148.000 act. de 250 fr. — Parts bénéf. : 3.200.
Objet. — Exploitation de plantations de café à Élima et à Aboisso (Côte-d'Ivoire),
d'une superficie d'environ 2.500 hectares plantés.
Conseil. — M. Georges Guibert, présid.-dir. gén. ; M^{me} G. Deloffre, MM. Eugène
Beynis, Jacques-Ch. Fauchoux, André Joyel-Faure, Paul Oudinot, Édouard Sitri [[adm.
France-Mode](#)].

AEC 1951-1213 — « Cafés et produits coloniaux français » CAPRO [organisme de
vente des cafés des Plantations d'Élima],
47, rue Brossolette, LEVALLOIS-PERRET (Seine).
Capital. — Société anon., fondée le 23 décembre 1931, 2.900.000 fr. en actions de
500 fr. — Dividendes : 1945, 60 fr. ; 1946, 60 fr.
Objet. — Commerce et industrie des cafés, thé, vanille, poivre, riz, confitures, fruits
secs, figues, etc. et autres produits coloniaux français.
Conseil. — MM. Paul Deloffre, prés.-dir. gén. ; M^{me} Georges Deloffre, René
Lemaître [[Kong](#)], Léon Pognon ⁶, Pol Fiaux [[Sté fse cafés CI](#)], Georges Raguis.

⁶ *Léon* Pierre Pognon : né le 16 avril 1871 à Paris XVIII^e. Fils de Nicolas Alcide Pognon, banquier, et de Joséphine Louise Gilardin. La banque Pognon était connue dans les années 1910 pour ses spéculations sur les mines mexicaines Pedrazzini et Mercedes. En 1928, Léon Pognon acquiert 5 actions de la Société de la Haute-Bokoué au Gabon. On le retrouve à la Compagnie forestière de l'Indénié, à la Société des plantations et huileries de Bingerville, l'une et l'autre filiale de la Compagnie française de Kong, et aux « Cafés et produits coloniaux français » (CAPRO), organisme de vente des cafés des Plantations d'Élima.



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'ÉLIMA
Société anonyme au capital de 37.000.000 de fr. C.F.A.
divisé en 7.400 actions de 5.000 fr. C.F.A.

Siège social : Aboisso (Côte-d'Ivoire)

ACTION AU PORTEUR
DE CINQ MILLE FRANCS C.F.A.

Aboisso, le 15 octobre 1955.

Un administrateur (à gauche) : Guibert

Un administrateur (à droite) : Albertini

PLANTATIONS D'ÉLIMA
[Desfossés 1956/1797]

Guibert (Georges), 1766 (Agricole Gabon), 1784 (PROA), 1797 (pdg Plant. Élima).
Deloffre (Vve Georges), 1797 (Plantations d'Élima).
Faucheux (Jacques-Charles), 1797 (Plantations d'Élima).
Joyel-Faure (André), 267 (Immeubles de Paris), 1797 (Plantations d'Élima).
Oudinot (Paul)[Transit de Grand-Lahou], 1797 (Plantations d'Élima).
Albertini (Paul), 1797 (Plantations d'Élima).
Teillet (E.), 1797 (Plantations d'Élima).
Blanche (F.), 1797 (Plantations d'Élima).

Participations : Société des cafés et produits coloniaux [puis d'outre-mer](CAPRO), Sté frse des cafés de la Côte d'Ivoire, Sté auxiliaire du commerce et de l'industrie de l'Afrique (SACIA), SCI Elpico.

CAPITAL SOCIAL : 37 millions de fr. C.F.A., divisé en 7.400 actions de 5.000 fr. C.F.A. À l'origine, 3.250.000 fr., porté en 1929 à 4 millions, en juin 1930 à 8 millions par l'émission de 16.000 actions de 250 fr. avec une prime de 250 fr. (1 nouvelle pour 1 ancienne), coupon n° 5. Porté à 12 millions en 1945 par la création de 16.000 actions nouvelles de 250 fr. (2 nouvelles pour 5 anciennes) Porté en 1948 à 12.107.000 fr. C.F.A. (actionnaires empêchés), puis à 37 millions de fr. C.F.A. par l'émission à 290 fr.

C.F.A. de 99.572 actions de 250 fr. C.F.A, (2 nouv. pour 1 anc. Regroupement des actions en 5.000 fr. C.F.A. décidé en 1955.

en milliers de fr. CFA	Bénéfice nets	Dividende total
1946	52	—
1947	—	—
1948	- 1.487	—
1949	- 204	—
1950	30	—
1951	977	—
1952	- 1.630	—
1953	2.036	—
1954	3.075	—
1955 (30 sept.)	—	—

Who's who européen, 1967 :

ALBERTINI Paul Louis. Historien, administrateur de sociétés. Né à Corsia (Corse), le 24.8.1885. F. : de Barthélémy, géomètre, et de Catherine Maestracci. M. : le 20.1.1920, à Paris, avec Bigot de la Querrière. Enf. : Thérèse et Maurice-Françoise. Asc. : Jean-Albertini, trisaïeul, 1740-1775, podestat maj. de la Pieve de niolo, Corse. Et.. Lycée de Bastia. Carr. : chef du centre d'Aboukir à la C.P.D.E., Paris, prés. Centre d'et. Paris-Corse, adm. d'Élima, soc. CAPRO, de soc. civiles et immobilières, prés. de la C.E.R.T.I.P.A.C. P.i. : « La trahison des maréchaux », « La Corse militaire », « Pourquoi la Corse est française », « Pozzo di Borgo contre Napoléon », « Livre d'or de la Corse à l'occasion du bicentenaire du rattachement de la Corse à la France », etc. Décor. : Prix d'hist. de l'Acad. fr., Cr. de guerre, Off. O. nat. Légion d'hon. Membre : prés. Parlem. Corse, Cercle interallié, prés. fond. de l'Union des combattants et mutilés corses. A. priv. ; 63, av. La Motte-Picquet, Paris 15 ; prof. : bd Bessières, Paris, France.

Who's who, 1979 :

DELOFFRE (Philippe), administrateur de sociétés. Né le 6 juillet 1920 à Laon (Aisne). Fils de Georges Deloffre, industriel [pdt de la Sté immobilière de La Roche-Posay (casino, etc.) devenue (1984) Complexe commercial], administrateur de sociétés, et de M^{me}, née Madeleine Alamone. Mar. le 28 déc. 1946 à M^{lle} Annie Cauët. Études : Lycée Descartes à Tours. Dipl. : diplômé de l'École supérieure de commerce de Nantes, diplômé du C.P.A. Carr. : fondé de pouvoir de sociétés de plantation en Afrique-occidentale française (1945-1952), du département étranger (1952), puis à la direction commerciale (1958-1965), des Fromageries Bel dont il est directeur général adjoint (depuis 1966), administrateur (depuis 1967), de la société Capro (café et produits d'outre-mer), administrateur (depuis 1965) du Groupement des industries des produits de grande consommation (Giac), fondateur et administrateur (depuis 1960), de l'Institut de liaison et d'études commerciales (Ilec), président-directeur général de la Société anonyme Fermiers réunis (S.A.F.R.)(depuis 1976)[filiale de Bel]. Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite. Sports : chasse natation. Membre du club France-Amérique latine et de l'Association des anciens élèves du C.P.A. Adr. : prof., 4, rue d'Anjou, 75008 Paris ; privée, 18, av. Raphaël, 75016 Paris.

Documentation africaine, 1963 : Guibert (ph), P. Bonjour (pdg), Paul Albertini, A. Bey, Bernard Armand, Fauchoux, Kilcher (Cobaré), Hugues de Quatrebarbes, Roger Martinet, Oudinot, Ange Tognaccini.
